

Arrondissement de
Thionville-Est

COMMUNE DE HAUTE-KONTZ

Nombre des conseillers élus
15

Nombre des conseillers en
fonction

15

Nombre des conseillers présents
09

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DESDELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mars 2020

Sous la présidence de Mme THILL Marie Josée Maire.

Etaient présents : M DEL PIZZO André, Mme BARTHEL Myriam, M DELANZY Hervé, adjoints, Mme BERNARD Stéphanie, M DAN Paul, M KEFF Christian, M STUTZINGER Thierry, Mme FROMHOTZ Edwige

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme ATRACHIMOWICZ Stéphanie, M MENNEL Frédéric, M VINCENT Emmanuel, M WALLERICH Jean-Philippe, Mme HOFFMANN Corinne, M PERIGNON Lionel qui a donné procuration à M. DELANZY Hervé.

Convocation du Conseil Municipal le 28/02/2020

1. COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET « GENERAL » EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal sous la présidence de M DEL PIZZO André, adjoint, examine et approuve à l'unanimité le compte administratif « général » pour l'exercice 2019 tel qu'il a été présenté par Madame le Maire.

Le résultat de clôture est le suivant :

En section de fonctionnement, le résultat fait apparaître un excédent de	214361,00
En section d'investissement, le résultat fait apparaître un excédent de	710168,28
Le résultat global de clôture fait apparaître un excédent de	924529,28

2. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 BUDGET «GENERAL »

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019 ce jour statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 214361,00 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	383146.53
Virement à la section d'investissement	237479.66
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	68694.13
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31.12.2019	214361,00

Affectation obligatoire • à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter	
• à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Solde disponible affecté comme suit : • affectation complémentaire en réserves (compte 1068) • affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur 002) Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	209624.92 4736.08
B) DEFICIT AU 31.12.2019	/
C° Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	/

3. COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET « EAU » EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur DEL PIZZO André, adjoint, examine et approuve à l'unanimité le compte administratif « Eau » pour l'exercice 2019 tel qu'il a été présenté par Madame le Maire.

Le résultat de clôture est le suivant :

En section de fonctionnement, le résultat fait apparaître un excédent de	12132.85
En section d'investissement, le résultat fait apparaître un déficit de	13948.85
Le résultat global de clôture fait apparaître un déficit t de	1816,00

4. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 BUDGET «EAU»

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019 ce jour statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 12132.85 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	19592.05
Virement à la section d'investissement	19592.05
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	12132.85
A) EXCEDENT AU 31.12.2019	12132.85
Affectation obligatoire • à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) Déficit résiduel à reporter	
• à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068) Solde disponible affecté comme suit : • affectation complémentaire en réserves (compte 1068) • affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur 002) Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	12132.85
B) DEFICIT AU 31.12.2019	/
C° Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	/

5. COMPTE ADMINISTRATIF « ASSAINISSEMENT » EXERCICE 2019

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur DELANZY André, adjoint, examine et approuve à l'unanimité le compte administratif « Assainissement » pour l'exercice 2014 tel qu'il a été présenté par Madame le Maire.

Le résultat de clôture est le suivant :

En section de fonctionnement, le résultat fait apparaître un excédent de	3156.10
En section d'investissement, le résultat fait apparaître un excédent de	36155.76
Le résultat global de clôture fait apparaître un excédent de	39311.86

6. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2019 BUDGET « ASSAINISSEMENT »

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2019 ce jour statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent de fonctionnement de 3156.10 €

Décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	13253.07
Virement à la section d'investissement	6953.06
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT DEFICIT	3143.91
B) EXCEDENT AU 31.12.2019	3156.10
Affectation obligatoire	
• à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
• à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	3156.10
Solde disponible	
affecté comme suit :	
• affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
• affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur 002)	
Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour	
B) DEFICIT AU 31.12.2019	/
C° Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté	/

7. COMPTES DE GESTION EXERCICE 2019

(Général, eau et assainissement)

Le Conseil Municipal examine et approuve à l'unanimité les comptes de gestion de l'exercice 2019 (général, eau et assainissement) tels qu'ils ont été présentés par Madame le Receveur Municipal.

8. Branchement eau potable et eau claire nouvelle construction – convention GRASEL Clémentine

Mme GRASEL Clémentine domiciliée 2, rue du Mirabellier à 57140 PLESNOIS a obtenu un permis de construire pour la construction d'une maison rue des tilleuls et sollicite un branchement d'eau avec pose de coffret. Le Conseil Municipal autorise le

Maire à signer une convention entre la Commune et les intéressés pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux. Les travaux s'élèvent à la somme de 850,- € HT, soit 1020,- € TTC et sont effectués par l'Entreprise LEICK à Gandren. Le montant des travaux sera refacturé à l'intéressée.

9. Branchement eau potable et eau claire nouvelle construction – convention SCHINKLER

Monsieur SCHINKLER Jérémy, domicilié 2, rue des Chênes à 57330 ZOUFFTGEN a obtenu un permis de construire pour la construction d'une maison Impasse du Moulin et sollicite un branchement d'eau avec pose de coffret. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention entre la Commune et les intéressés pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux. Les travaux s'élèvent à la somme de 850,- € HT, soit 1020,- € TTC et sont effectués par l'Entreprise LEICK à Gandren. Le montant des travaux sera refacturé à l'intéressé.

10. Branchement eau potable et eau claire nouvelle construction – convention MANSION Jonathan

Monsieur MANSION Jonathan domicilié rue du moulin à HAUTE-KONTZ a obtenu un permis de construire pour la construction d'une maison rue principale et sollicite un branchement d'eau avec pose de coffret. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer une convention entre la Commune et les intéressés pour assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux. Les travaux s'élèvent à la somme de 1350,- € HT, soit 1620,- € TTC et sont effectués par l'Entreprise LEICK à Gandren. Le montant des travaux sera refacturé à l'intéressé.

11. Amicale des sapeurs -pompiers du val sierckois

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité, une subvention de 100,- € au profit de l'Amicale des Sapeurs- Pompiers du Val Sierckois pour l'exercice 2020.



Pour copie conforme,
HAUTE-KONTZ, le 13/03/2020

Le Maire,
THILL Marie-Josée